

Le caïlcédrat, arbre d'alignement en Haute-Volta : symbole et splendeur de la colonisation française

HIEN Sourbar Justin Wenceslas^{1*}

Résumé

Les ressources forestières furent abusivement exploitées par la métropole française en Haute-Volta afin de combler son déficit en produits forestiers ligneux. C'est ainsi que plusieurs hectares d'arbres disparaissaient sous le regard impuissant des populations de la Haute-Volta. Et pour renforcer les reliques forestières et remplacer les arbres abattus, naquit l'idée des campagnes de reboisement à grande échelle et des arbres d'alignement avec un accent particulier mis sur le caïlcédrat. Ces arbres permettent à la métropole française de confirmer son hégémonie sur les pays de la Haute-Volta d'une part et d'autre part, de leur fournir des produits forestiers ligneux. En quoi, le projet des arbres d'alignement en Haute-Volta est-il un moyen de domination des pays de la Haute-Volta ? Quel est le rapport entre colonisation et les voies bordées d'arbres en Haute-Volta ? L'objectif de cette étude est de montrer que les politiques des arbres d'alignement en Haute-Volta ont permis d'une part à la France d'avoir des produits forestiers ligneux et d'autre part de marquer son hégémonie sur les pays de la Haute-Volta. Dans cette étude, nous avons eu recours, aux sources orales et à une bibliographie composée d'ouvrages, d'articles scientifiques et d'archives sur la question.

Mots clés : Ressources naturelles, gouvernance, Haute-Volta, caïlcédrat, histoire

The caïlcédrat, a tree that adorns the streets of Upper Volta, serves as a symbol of the grandeur and legacy of French colonization

Abstract

Forest resources were abusively exploited by the French metropolis in Upper Volta to fill its deficit in woody forest products. Thus, several hectares of trees disappeared under the helpless gaze of the people of Upper Volta. And to strengthen the forest relics and replace the felled trees, the idea of large-scale reforestation campaigns and alignment trees was born, with a particular emphasis on the caïlcédrat. These trees allow the French metropolis to confirm its hegemony over the countries of Upper Volta on the one hand and to provide them with woody forest products on the other. How is the alignment trees project in Upper Volta a means of domination of the countries of Upper Volta? What is the relationship between colonization and tree-lined roads in Upper Volta? The objective of this study is to show that the policies of

¹ Institut des sciences des sociétés (INSS)- Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST)/ Burkina- Faso

*Auteur correspondant : HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Email : wenceslashien@yahoo.fr

DOI : <https://doi.org/10.64707/revstlsh.v41i2.2124>

street trees in Upper Volta have allowed France to have timber forest products on the one hand and to mark its hegemony over the countries of Upper Volta on the other hand. In this study, we used oral sources and a bibliography composed of books, scientific articles and archives on the subject.

Keywords: Natural resources, governance, Upper Volta, caïlcédrat, history

Introduction

Bien avant l'arrivée d'officiers des Eaux et Forêts, et la colonisation des pays de la Haute-Volta, les forêts de ce qui allait devenir les colonies européennes existaient déjà. Elles étaient partiellement exploitées, par des populations soucieuses de la gestion durable de leurs ressources forestières. Elles fournissaient aux populations deux types de produits. Il s'agit des produits forestiers ligneux (PFL) et non ligneux (PFNL). L'exploitation des forêts étant limitée à l'autoconsommation, leur dégradation n'était que légèrement ressentie. En plus, la gouvernance participative permit aussi aux populations de protéger au mieux leurs ressources naturelles. Et cela a valu l'appellation « forêts vierges » comme si les populations n'exploitaient pas leurs ressources forestières. Cette appellation est justifiée et justifiable en ce sens que l'exploitation impactait peu la survie de la ressource. Cet état des ressources, résultat d'une gestion rigoureuse de la part des populations, à ne pas confondre à l'argumentaire colonialiste de ressources sous exploitées du fait du retard économique et technologique des premiers exploitants. Ces considérations impérialistes plongèrent les forêts des contrées africaines dans une surexploitation sans précédent, conduisant à leur érosion rapide. Et pour renforcer les reliques forestières et remplacer les arbres abattus, naquit ainsi l'idée des arbres d'alignement avec un accent particulier mis sur le caïlcédrat. Or,

dans l'aire coloniale française (...) où la gestion forestière semble beaucoup moins systématique et serrée que dans l'aire britannique, aucune mesure conservacionniste sérieuse n'est prise, semble-t-il, avant le XXe siècle. Les premières réserves forestières en Indochine sont postérieures à 1903. On ne commence à en créer en AOF qu'à partir des années 1920 (POUCHEPADASS, 1993, p.17).

Et c'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques impérialistes en Haute-Volta, que le caïlcédrat a été choisi comme arbre de reboisement par excellence. Mais, les motivations réelles de sa présence en ville ou aux abords des routes principales n'est pas claire dans l'esprit des peuples européens et voltaïques. Pour les premiers, ils permettent de combler le vide causé par l'ouverture des voies ou de

l'aménagement de l'espace, source de déboisement à grande échelle et également ils ont un rôle esthétique et d'oxygénation. Et pour les seconds, la plantation d'arbres le long des voies constitue un fait nouveau et surtout le choix porté sur le caïlcédrat, un arbre à faible potentialités en PFNL dont ils ont besoin quotidiennement pour leur alimentation (feuilles et fruits). Le problème de l'arbre d'alignement en Haute-Volta coloniale naît de la tension qui existait entre les différents rôles qu'on lui attribuait (symbolique, identitaire, social, utilitaire...). En quoi, le projet des arbres d'alignement en Haute-Volta est-il un moyen de domination des pays de la Haute-Volta ? Quel est le rapport entre la colonisation et les voies bordées d'arbres en Haute-Volta ? Les données livresques et archivistiques, nous ont permis de collecter les informations relatives à la place des arbres d'alignement dans le système colonial en Haute-Volta et d'organiser notre travail en trois parties. Il s'agit d'abord de montrer l'aire de distribution et les caractéristiques du caïlcédrat. Ensuite, les raisons des politiques d'alignement des arbres en Haute-Volta sont analysées. Enfin, les enjeux socio-politiques et économiques des arbres d'alignement en Haute-Volta sont appréhendés.

1.L'arbre colonial en Haute-Volta : le caïlcédrat

Le caïlcédrat est un arbre majestueux en Afrique soudanienne avec un potentiel très remarquable en produits forestiers ligneux. Et c'est dans le cadre des reboisements coloniaux que son aire de distribution s'étendit davantage sur les grandes artères des villes et les routes nationales à l'intérieur du pays.

1.1 L'aire de distribution du caïlcédrat en Afrique et en Haute-Volta

Le terme « acajou » désignait originellement le genre *Swietenia Jacq.* du continent américain. Il a été étendu à l'Afrique, après la découverte de deux espèces, *K. senegalensis* (Desr.) A. Juss et *Entandrophragma angolense* (Welw.) C. DC., initialement dénommées *Swietenia senegalensis* Desr et *S. angolensis* Welw (DIPELET et al., 2019, p.26). Il est originaire d'Afrique tropicale le long d'une bande sensiblement parallèle à l'équateur et s'étendant de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien en traversant l'Afrique occidentale tropicale du Sénégal et de la Guinée Bissau au Tchad avec une pointe dans le Nord de l'Ouganda et le Sud du Soudan. On signale sa présence jusqu'au Sud-Togo et Sud-Bénin dans les savanes et les forêts claires (TROPHIQUES,1988, p.34).

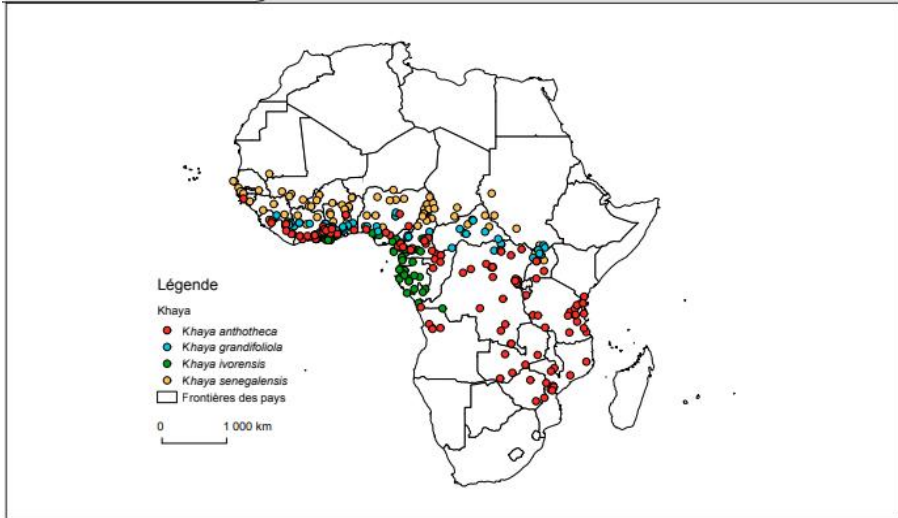


Figure n°1 : Répartition géographique des Khaya d’Afrique continentale

Source : Ulrich Gaël Bouka DIPELET et al., « Des confusions entre espèces préjudiciables à la gestion durable des essences forestières : l’exemple des acajous d’Afrique (Khaya, Meliaceae) », in *Bois et Forêts des Tropiques*, 2019, p.26.

1.2 Les caractéristiques botaniques de l’arbre colonial

Le caïlcédrat (*K.senegalensis*) est l’un des plus grands et des plus majestueux parmi les arbres soudaniens. Il peut atteindre 35 m de haut avec un fût sans branche souvent jusqu’à plus de 10 m. Son diamètre peut dépasser 1,5 m. Il est surmonté d’une cime puissamment charpentée et très développée. En savane cependant, c’est un arbre moyen de 15-20 m de haut. L’écorce est brunâtre à gris foncé, écailleuse, à tranche rouge, exsudant un peu de liquide rougeâtre à l’entaille (TROPIQUES, 1988, p.44). Les capsules globuleuses de (4) 5 à 6 (10) cm de diamètre s’ouvrent en 4 valves et les graines sont plates à bords feuilletés (formant une aile), suborbiculaires, brunes. Elles sont insérées sur une columelle centrale de section quadrangulaire ou pentagonale et paraissant empilées avec 15 à 20 graines par pile sur chaque face de la columelle (TROPIQUES, 1988, p.44).

2. Les raisons des politiques d’alignement d’arbre en Haute-Volta

Plusieurs causes expliquent la domination des contrées voltaïques par la France. Parmi ces raisons, nous avons d’une part les motifs

économiques liés à la recherche de débouchés pour les matières premières telles que le bois et d'autre part pour l'écoulement des produits manufacturés.

2.1 Quelques motifs de la colonisation des pays de la Haute-Volta

Au début du XX^e siècle l'Afrique est entièrement placée sous le colonialisme européen, exceptée le Libéria et l'Éthiopie. Pour les besoins de l'exploitation coloniale, les Européens mettent en place de nouvelles structures dominées par les systèmes français et anglais. Et ils se sont distingués à travers le continent. La France, s'investi énormément dans la mission de répandre à travers le monde sa civilisation par tous les moyens. Sur le plan idéologique les autorités coloniales françaises ont longtemps hésité entre l'association et l'assimilation. Par discours interposé elles se sont opposés à l'application de l'un ou de l'autre système même si les tenants de l'assimilation ont fini par imposer leurs vues. Le système colonial britannique est connu sous l'appellation *Indirect Rule*. Il est beaucoup plus simple que le système français. Les populations sont largement associées dans la gestion de leurs affaires. Même si les discours officiels ont tendance à ennoblir l'œuvre coloniale et à justifier son bien-fondé, il n'en demeure pas moins que l'organisation mise en place par les puissances impérialistes a largement contribué à l'exploitation et l'aliénation du continent africain. Il fallait d'abord dominer progressivement et sûrement les pays de la Haute-Volta de la ville à la campagne. Gouverner les ressources forestières est la preuve de la domination française. Les colonies ont été assignées au rôle de fournitures de matières premières destinées aux métropoles colonisatrices. Des spécialisations ont été même constatées, le Sénégal avait par exemple pour rôle de fournir de l'arachide, le soudan le coton, la Cote d'Ivoire le café et le cacao, la Haute-Volta en produits oléagineux et forestiers. Ces systèmes ont fait souffrir les populations à qui on demandait un lourd impôt en plus du travail forcé. Toutes ces actions étaient justifiées sous le couvert de l'intérêt public. Pour la France, la Haute-Volta dispose de terres boisées vacantes et sans maître. La terre, propriété de l'État tire ses origines des pratiques coloniales.

2.2 Le déficit en produits forestiers ligneux en France

L'Europe a connu une pénurie de bois à un moment donné dans son processus de développement. Depuis plusieurs décennies avant la révolution industrielle du XIX^e siècle, le risque de ne plus avoir en

quantité le bois pour les besoins domestiques et industriels avait été mentionné dans plusieurs rapports de recherche : « *des dictionnaires aux statistiques, des mémoires d'académie aux comptes rendus de voyages, des pétitions aux cahiers de doléances, tout le monde s'accordait sur la crise forestière* » (CHALVET, 2011, p.150). A travers les études des services des Eaux et Forêts, la population était consciente de la pénurie de bois en France. Cependant, quelles sont les causes profondes d'un tel désastre dans un pays développé qui a la capacité de gouverner ses ressources forestières. Après plusieurs constats, la cause de la dégradation avancée des ressources forestières réside au niveau des actions anthropiques. Les problèmes du milieu et du climat, notamment la neige n'étaient pas véritablement responsables de cette érosion rapide des potentiels forestiers. Plusieurs acteurs furent identifiés en France depuis les temps des rois jusqu'aux temps industriels comme étant responsables de la délinquance forestière en France et en toute impunité ils rongèrent les ressources forestières :

Dès le XVI^e siècle, les premiers responsables furent les agents des maîtrises des Eaux et Forêts. A en croire leurs détracteurs, ils se montraient prêts à multiplier les coupes, voire à brader des pans entiers du Domaine royal par incompetence et désorganisation ou pis, par attrait personnel du gain. Ils se révélaient alors les complices de ces exploitants privés chargés de l'entretien des forêts royales, les engagistes. En temps de guerre, ces derniers, par appât du profit, auraient multiplié les coupes, dévastant par là le patrimoine de la Couronne (CHALVET, 2011, p.151).

Après cette période sombre du XVI^e siècle au regard de l'impact de l'idée sociologique de gratuité qui animait les acteurs de la déforestation, on s'attendait au siècle suivant à une prise de conscience pour sauver les reliques forestières. En plus des acteurs issus de la bourgeoisie, maintenant c'est toute la société qui est impliquée à plusieurs niveaux dans la destruction de la forêt et en y ajoutant cette fois-ci la faune :

A partir du XVIII^e siècle, les maîtres des forges furent à leur tour assignés sur le banc des accusés. Pour assurer leur défense, tous ces prévenus se réunissaient en désignant à l'unisson un autre coupable, le pauvre hère contraint au vol pour survivre. Sans tenir compte des limitations imposées sur les droits d'usage, les ruraux les plus pauvres étaient accusés de se servir illégalement en bois de feu, en perches ou en grumes. Inconscients de l'avenir, ils effectueraient des prélèvements sur les zones protégées par des mises en défens. Ils

n'hésitaient pas à y introduire les bêtes, des porcs, et même des chèvres et des moutons, détruisant les jeunes pousses par la dent ou le piétinement. Enfin, crime de lèse-majesté, ils violeraient le privilège nobiliaire de la chasse en braconnant le gibier pour leur propre consommation ou pour protéger leurs cultures de la prolifération des espèces nuisibles (CHALVET, 2011, p.152).

La dégradation dans les faits est réelle en France. Cela est visible au niveau des forêts qui environnent les villes et les villages tout en prenant en compte les grands axes routiers. Certaines zones victimes de l'insuffisance voire d'absence des voies de communication ont échappé à cette boucherie forestière d'envergure nationale. Et ce désastre s'expliquait par les contradictions qui divisaient les usagers de la matière ligneuse. Cependant :

Avec le développement de l'humanisme puis du nationalisme, des Lumières et du positivisme, on ne demandait plus aux poètes ou aux théologiens de lire dans l'univers les grandes règles de la vie. Désormais, il fallait observer et regarder le monde muni des lunettes de la science et de la raison pour une meilleure maîtrise et exploitation de la nature Martine (CHALVET, 2011, p.157).

En Afrique cet esprit de rationalité dans l'exploitation des ressources forestières a été mis sous le boisseau et les forêts furent détruites à une grande échelle, à tel point qu'on se demandait comment cela a pu se produire en Afrique au XX^e siècle. C'est dans ce contexte, que naquit le projet des arbres d'alignement en Haute-Volta.

3. Les enjeux socio-politiques et économiques complexes des arbres d'alignement en Haute-Volta

Pour le colon, ces arbres d'alignement remplissent plusieurs fonctions : écologique, esthétique etc. Cependant, derrière ces fonctions ci-dessus citées, se cachent des fonctions économiques. Et pour les peuples colonisés le mélange des arbres avec les établissements humains n'est pas conseillé et en plus, cette espèce produit peu de produits forestiers non ligneux. Or, ces produits sont quotidiennement consommés pour les besoins alimentaires et sanitaires.

3.1 Le rôle secondaire des arbres d'alignement en Haute-Volta

Pour le colonisateur, planter un caïlcédrat aux bords d'une rue ou d'une grande voie se justifie par plusieurs raisons. Ces arbres d'alignements joueront plusieurs rôles :

- le rôle esthétique : les arbres à travers leur taille et leur houppier permettent de décorer les voies et les rues ;
- le rôle climatique, de par leur taille également ils créent un microclimat aux abords des voies et des rues pour leurs voyageurs ;
- le rôle anti-pollution à travers la destruction du gaz carbonique.

Certes, ces arbres plantés contribuent à la sauvegarde de la biodiversité. Cependant, ils ne peuvent pas remplacer le vide provoqué au niveau physico-social dans l'environnement des peuples colonisés. C'est l'histoire sombre de la domination française en Afrique en général et en Haute-Volta en particulier, que d'aucuns cherchent à cacher en parlant de « bienfaits » à travers des kilomètres de routes goudronnées et murs d'hôpitaux bâtis, langues léguées, début d'urbanisation des villes et États modernes esquissés, populations éduquées, technologies implantées... Que représente tout cela devant ce qui fut déstructuré, enlevé, modifié, irrémédiablement détruit ? Mais, derrière ces fonctions du caïlcédrat se cachent les projets coloniaux dont entre autres, planter des arbres capables de fournir des produits forestiers ligneux à la métropole. Le reboisement ou la plantation d'arbre d'alignement s'est réalisé à l'image de la culture française, c'est le symbole de la colonisation française en Haute-Volta. Donc, c'est une forme de néo-colonisation des pays de la Haute-Volta car pour y arriver, il faut toujours s'inspirer du système français en matière de gestion des arbres d'alignement en ville. Et cette gouvernance de la foresterie urbaine n'est pas en phase avec les valeurs socio-culturelles des peuples colonisés. Car dans les us et coutumes aucune orientation n'est donnée sur la gestion d'un arbre qui évolue dans une ville. C'est le début des contradictions entre plusieurs acteurs aux objectifs divergents. D'où la complexité de la gestion. Si c'est réellement une mise en valeur des colonies il faut tenir compte des besoins des populations en produits forestiers non ligneux (PFNL) pour le choix des arbres d'alignement, plutôt que de porter leur choix sur un arbre emblématique à visée impérialiste et non suffisamment utilitaire pour les populations africaines. Le caïlcédrat est l'arbre par excellence pour la matérialisation de l'impérialiste français en Afrique à travers les arbres d'alignement. Comme le dit Roland POURTIER : « *La forêt est au cœur de la production économique et de la reproduction sociale.* » (POURTIER, 1992, p.46). En effet, la terre, source de vie, est le support politique et religieux du groupe, et celui de son existence économique.

Donc planter le caïlcédrat c'est en quelque sorte contribuer à désorienter les populations dans leurs relations avec les arbres sur lesquels étaient enracinés les valeurs socio-culturelles. De plus, les arbres précoloniaux, voltaïques, peu touchés par l'ordre urbanistique colonial, tels que le karité, le baobab demeurent. Alors pourquoi l'abandon de l'existant au profit de l'exogène. Est-ce un moyen pour détruire l'existant afin de faciliter progressivement l'enracinement des espèces exogènes ? C'est le début de l'aliénation culturelle. Que ce soit dans l'alimentation en passant par la santé et le rituel, les espèces locales y jouent un rôle important dans la manifestation culturelle. Si un maillon manque à l'appel, c'est une grande mutation qui est engagée dans la vie des habitants. En plus, du point de vue paysager, c'est une innovation capitale dans la mesure où en Afrique, la plantation d'arbres dans un établissement humain, n'est pas bien indiqué, car la forêt est la demeure des esprits, contrairement au village, lieu des vivants. Donc, c'est pourquoi ce mélange homme-arbre planté provoque des remous au sein des populations africaines en général et voltaïques en particulier.

3.2 Le caïlcédrat aux bords des voies : une question de sécurité économique et d'atteinte des objectifs coloniaux

Les arbres d'alignement, exclusivement des caïlcédrats avaient pour but de satisfaire les besoins européens en bois d'œuvre et de service de plus en plus croissants. Le projet d'aligner les arbres aux abords des rues et des axes routiers n'avait pour but premier que la satisfaction des intérêts du colonisateur qui est mû par le seul souci de la recherche des matières premières forestières dont le bois. Cela confirme davantage les objectifs purement économiques de cet impérialisme français en Afrique. Et pour y arriver il a fallu tromper la vigilance des populations africaines à travers des projets contre-nature, les arbres d'alignement tels que le caïlcédrat. En Haute-Volta, les ressources forestières sont nombreuses, et abondent en essences variées, dont quelques-unes précieuses. Voici le nom des principales : le Gonatier (*Acacia Adansonii*) et le Caïlcédrat (*Khaya senegalensis*) qui servent aux constructions navales et à l'ébénisterie :

Les premiers bois importés en Europe sous le nom d'Acajou au XVI^e siècle provenaient des Antilles, spécialement de la Jamaïque puis de Cuba et de Saint Domingue. Il s'agissait de *Swietenia mahagoni* Jacq. Bien plus tard, les acajous furent exploités sur le continent africain. L'Europe importa au courant du 19^e siècle de l'acajou provenant du Sénégal nommé *Swietenia senegalensis* Desr., binôme remplacé par

celui de *Khaya senegalensis* (Desr.) A. Juss en 1830. Ce dur bois, communément appelé l'acajou caïlcédrat, devait céder la place, comme son homologue des Antilles, aux espèces plus tendres de *Khaya* de la forêt dense africaine : *Khaya ivorensis* A. Chev et *Khaya anthotheca* (Welw.) C. DC. Les appellations vernaculaires de *K. senegalensis* sont très nombreuses (TROPICQUES, 1988, p.17).

Le bois rouge de cette espèce végétale fut le premier bois exporté en Europe dès la domination des contrées africaines par l'Europe. Donc le choix porté sur cet arbre était lié à la qualité de son bois et il se travaille aisément. D'où la nécessité de rechercher dans le monde à travers la conquête de nouvelles colonies afin de fournir cette denrée précieuse à la métropole. C'est la preuve que les colonies constituent une bouffée d'oxygène pour la France, car la France sans ses colonies serait une France esclave : « *Nous sommes arrivés à une véritable croisée des chemins* » (G. BOUSSENOT, 1946, p.438) ; car « *Le bois manque ! Tel est le cri d'alarme poussé même à la Tribune du Parlement. La consommation ligneuse dépasse, en effet, la capacité des forêts, ce qui explique la hausse constante de ce produit de première nécessité.* » (CHAPLAIN et al., 1913). Et les thuriféraires de la colonisation de l'Afrique croient fermement à l'exploitation systématique du bois des colonies françaises en Afrique :

beaucoup à faire pour que la nation ait la connaissance, à toute leur valeur, des profits de toute sorte que peut lui procurer la méthodique et intensive exploitation de nos territoires d'Outre-Mer. Il est cependant, unanimement reconnu que la France possède dans les forêts de ses colonies d'Afrique occidentale et équatoriale d'incalculables ressources, que particulièrement en AEF, et dans l'AEF au Gabon, les réalisations de ces ressources sont aisées, qu'elle apparaît aux esprits prévoyants comme une des nécessités les plus impérieuses de l'immédiat après-guerre pour le salut économique et financier de la France (GUYON, 1918, p.56).

C'est dans cette quête effrénée de bois, que la métropole décida de se servir des abords des voies et surtout des grandes voies et des rues des villes comme espace vital pour la réussite des projets coloniaux, entre autres, la recherche de la matière première forestière en Haute-Volta. Plusieurs auteurs justifiaient ainsi la nécessité d'exploiter les ressources forestières de la Haute-Volta :

Dans les pays jeunes et vierges comme le sont les colonies d'Afrique Occidentale, l'effort économique des nations doit s'appliquer d'abord à créer une bonne circulation. La luxuriante nature des tropiques

prodigue les richesses, mais faute de débouchés, elles naissent, vivent et meurent sur place. [...]. De leurs inépuisables réserves, la France souveraine de ces colonies d'exploitation, tirera de quoi alimenter son commerce et son industrie. Puis, un jour, quand on sera près de toucher au terme des libéralités de la nature, quand les besoins grandissants du trafic ne s'accommoderont plus des caprices déréglés du sol, on portera l'effort sur la production (HUBERT, 1903, p.23).

Pendant que certains Européens (les botanistes, zoologistes, forestiers, etc.) accusaient les populations anciennement installées avec leurs activités et techniques « traditionnelles » de détruire l'environnement, d'autres tels que les ethno anthropologues ont souvent pris une attitude défensive en faveur des peuples placés sous-tutelle de la colonisation afin de justifier leur appréhension de l'ethnobotanique. Les populations des colonies européennes en Afrique exploitaient leur environnement de façon rationnelle et durable. La culture intermittente ne constitue pas un problème pour celui qui la pratique, elle n'est un problème que pour ceux qui ne comprennent pas la technique et la population en question. C'est pourquoi le projet des arbres d'alignement ne pouvait réussir sans l'usage de la force et cela mécontentait davantage les populations qui n'hésitaient pas à réduire au néant certains projets coloniaux de plusieurs décennies. Car les populations ne trouvaient pas nécessaire de planter un arbre à faible potentialités en produits forestiers non ligneux dans une zone où les PFNL sont quotidiennement consommés par les populations surtout pour les besoins alimentaires. Même si les PFNL sont utilisés pour d'autres besoins, le volet alimentaire occupe une place importante. Au regard du contexte de méfiance dans lequel le projet devait être mis en œuvre, il était judicieux de miser sur les abords des grandes routes et certaines rues des villes afin de mieux suivre l'évolution des plantes. Le fait de les planter aux abords des voies c'était pour résoudre un souci au double plan (faciliter l'entretien, surveiller leur évolution et les protéger contre la destruction de la part des populations) en plus des raisons avancées précédemment (esthétique, purifier l'air, etc...), la survie de cette plante devait servir à la métropole. Car du fait de leur plantation aux abords des voies, il est difficile voire impossible de les détruire sans être appréhendé par les passants et les contrôleurs des projets coloniaux. Or, si ces arbres se retrouvent en pleine brousse, plusieurs difficultés subsistent : en plus de la sécurité des arbres, il y a leur entretien (arrosage en saison sèche). D'où le choix des abords des routes et avec une plante à faible potentialités en PFNL mais riche en PFL dont la France a besoin pour

résoudre sa crise de bois. Le choix du caïlcédrat permettait d'atteindre deux objectifs : économique et politique. L'aspect économique est l'exploitation du bois des colonies à des fins industrielles. Par ailleurs, la présence du caïlcédrat en lieu et place des arbres avec lesquels les populations réalisent leur quotidien tels que le karité est la marque de la domination des pays de la Haute-Volta par la France. La colonie étant considérée comme le prolongement de la métropole, c'est donc à l'image d'elle que l'aménagement de l'espace colonisé va se faire. En France, les rues et les grandes artères sont bordées d'arbres. Ils ont d'abord planté des arbres qui répondent à leurs aspirations, ensuite sur des espaces en déphasage avec les réalités et enfin, ils instituent un système de gouvernance de la flore. C'est un véritable programme d'assimilation qui est mis en place. Tous ces projets et programmes du colon sont en déphasage avec les valeurs culturelles des peuples sous-dominance coloniale. C'est donc dire que les refus des populations sur le projet des arbres d'alignement étaient justifiés et justifiables. En ce sens que derrière les motifs économiques il y a les motifs socio-politiques très prononcés à considérer. C'est ainsi que la gouvernance des forêts est désormais sous-tutelle des principes métropolitains. Ce sont de véritables bouleversements écologiques dans les pays de la Haute-Volta. L'extension du contrôle de la métropole française sur les ressources forestières à des fins capitalistes est contraire aux pratiques ancestrales des populations anciennement installées en Haute-Volta, car leur mode de vie est intimement lié à la nature. Donc, toute modification de leur nature a un impact direct sur leur vie.

4.La gouvernance des ressources forestières en Haute-Volta à l'image du système français

En plus des changements enregistrés dans l'exploitation des forêts avec des arbres d'alignement, la gouvernance n'est pas en reste, car désormais ce sont les principes de la métropole qui vont régir la gouvernance forestière en Haute-Volta.

4.1 La forêt : bien communautaire sous tutelle des anciens et des forces surnaturelles

L'histoire de la gestion des forêts au Burkina Faso a commencé bien avant la colonisation avec la mise en place des institutions coutumières que sont les chefs de villages, les chefs de terre et les chefs de brousse. Dans les droits fonciers coutumiers, les forêts sont en principe gérées par les chefs de terre en lien avec les forces invisibles. Leur pouvoir de

gestion se limite généralement au terroir. « ...*Burkina Faso, l'arbre est présent dans tous les rites agraires. Ici, les croyances religieuses font de l'arbre la demeure des divinités de la brousse* » (PALE, 2002, p.37).

En plus, dans certaines sociétés, l'arbre était protégé par certains pouvoirs maléfiques. Selon SOME (1999, p.52) les Dagara attribuaient des pouvoirs maléfiques à certains arbres comme le karité qui serait responsable de la coxalgie ; le néré qui provoquerait la jaunisse. Ce pouvoir maléfique aurait permis de protéger les arbres comme le karité. Cela pourrait aussi expliquer la forte présence du karité dans la région du Sud-Ouest en plus des raisons naturelles (climat et le sol), car ayant bénéficié d'une protection maléfique. Pour Goody (1980, p.25) les génies, petits êtres bizarres aux cheveux rouges, jouent un rôle important dans la protection des espèces végétales et animales : « *Ils ont par exemple des endroits (grottes, rivières, arbres, collines) qui leur sont réservés* » (SOME, 1999, p.30). Avec la conquête coloniale, la nouvelle autorité avait mis en place d'autres politiques de gestion et d'exploitation des ressources forestières, à travers des lois. De ce fait, le pouvoir public était garant ou propriétaire des ressources forestières : « *à côté du "paysannat africain" qui fournit l'essentiel de la production, le colonat européen va prendre une place désormais notable limitée. Il monopolise l'exploitation forestière* » (SURET-CANALE, 1982, p.5). Or « *Parfois les indigènes s'en sont eux-mêmes aperçus et ont pris les mesures protectrices nécessaires* » (VUILLET, 1911, p.92).

En dépit des différents efforts, les populations utilisent des méthodes contrastées en ce qui concerne l'exploitation des ressources forestières (les feux de brousse, la recherche de bois d'œuvre et de bois de service...). Durant la période précoloniale des efforts ont été consentis par les populations locales dans le cadre de la protection et d'exploitation des ressources forestières. Ces mesures avaient également leurs limites, car la production de certaines œuvres artistiques passe par l'exploitation du bois vert. Pour des raisons liées à la chasse ou à la cueillette, des superficies entières de forêts disparaissent suite aux feux de brousse sous le regard impuissant des populations. Ces feux de brousse détruisaient également les jeunes pousses des espèces végétales dans la brousse. L'autorité traditionnelle était au cœur des politiques endogènes de gestion des ressources forestières. Cependant, durant la colonisation les forêts ont été classées au nom de l'Etat dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, y compris en Haute-Volta. L'approche adoptée durant ces périodes n'était guère

participative. Pourtant au Burkina Faso, les paysans mirent en œuvre depuis des générations un système traditionnel d'utilisation des terres où des arbres sont délibérément associés à des cultures dans un arrangement spatial dispersé. Ce système, connu sous le nom des parcs agroforestiers, répond à plusieurs besoins.

4.2 La création du service des eaux et forêts en Haute-Volta : les prémisses du monopole étatique des forêts ?

L'administration coloniale dans le cadre de la protection des ressources forestières, avait mis en place un service spécialisé, celui des Eaux et Forêts créé en 1923. Les ressources forestières étaient sous la tutelle du chef de service de l'agriculture de la colonie de Haute-Volta en 1923². Déjà en 1900, le Service colonial de l'Agriculture et des Forêts promulgua la première loi forestière de l'Afrique occidentale sous tutelle française (RIBOT, 2001, p.1). En voici le contenu :

Art.1- La coupe des arbres dits 'karité' est interdite sur toute la colonie du Haut Sénégal- Niger. Cette interdiction s'applique non seulement aux particuliers, mais aux services publics de la colonie.

Art.4.-Les infractions au présent arrêté seront punies des peines de simple police, sauf en ce qui concerne les indigènes non citoyens français, qui seront passibles des sanctions prévues par le décret du 30 septembre 1887 (VUILLET, 1911, p.93-94).

La colonie de la Haute-Volta fut divisée en trois circonscriptions agricoles, forestières et d'élevage. La première circonscription regroupe les cercles de Ouagadougou, Tenkodogo, Fada N'Gourma et Koudougou. La deuxième est formée des cercles de Bobo- Dioulasso, Dédougou et Gaoua. Les cercles de Kaya, Ouahigouya, Say et Dori constituèrent la troisième circonscription³. La Haute-Volta, recréée en septembre 1947, fut dirigée, au point de vue forestier, par le chef du service forestier de la Côte d'Ivoire, jusqu'à l'arrivée d'un chef de service pour les eaux et forêts du territoire de la Haute-Volta le 13 juin 1948⁴. La peur d'une quelconque déforestation et la dégradation des ressources forestières ont été l'alibi qui a prévalu à la réglementation de la production forestière et à la commercialisation des produits dérivés, tout au long de cette longue période de gestion forestière. En Afrique Occidentale Française, on pouvait remarquer une distinction entre les «

²ANS 10G9/107, Haute-Volta. Documentation relative aux questions économiques; Rapports mensuels divers 1920-1933.

³ANS 10G9/107, idem.

⁴ANS 2G48/60, Haute-Volta, Rapport annuel, 1948.

citoyens » et les « sujets » dans la gestion et l'exploitation des ressources forestières. Les « citoyens » pouvaient exprimer leurs droits civils par le vote et avaient des autorisations et des quotas de production pour l'exploitation et la commercialisation des ressources forestières. Ils avaient des droits commerciaux lucratifs. Les populations n'avaient que l'usufruit. Ils exploitaient les ressources forestières pour leur survie. Selon RIBOT (2001, p.1) l'objectif d'une telle politique selon l'administration coloniale était de protéger les espèces végétales qui avaient une valeur commerciale contre tout épuisement par des utilisateurs, à travers l'attribution de permis, de concessions et la collecte des taxes forestières par l'Etat. Les domaines classés ont été créés afin de lutter contre la déforestation et pour mieux exploiter les ressources. La création des domaines classés était l'une des politiques coloniales en matière de protection des ressources forestières. Les domaines classés étaient concentrés entre deux inspections : l'inspection du Mossi et celle de Bobo-Dioulasso. Dans la série des textes qui ont été élaborés pour la préservation du karité, on note l'arrêté de 1928, qui laissait voir la fermeté de l'autorité coloniale dans la gestion des ressources forestières de ses colonies. L'administration coloniale, dans ses politiques de protection de l'environnement avait souvent autorisé d'une manière ou d'une autre une exploitation contrôlée des ressources forestières.

Conclusion

Après la proclamation de l'indépendance de la République de Haute-Volta, un certain constat se dégage des rues des villes et des grands axes routiers dans tout le pays. Plusieurs interrogations fusèrent de toute part. Qui a planté ces arbres gigantesques appelés arbres d'alignement et cela à quelle fin ? Après plusieurs décennies de questionnement, le mythe de ces arbres tomba. Il s'agit d'une politique coloniale de plantation d'arbres tels que les caïlcédrats pouvant fournir de bois de qualité pour les besoins européens après le désastre enregistré dans leurs forêts. Ces arbres sont des symboles de la splendeur de la colonisation française en Haute-Volta. Le Burkina Faso a hérité de ces arbres d'alignement. De nos jours, ils sont diversement appréciés par les populations. Si pour certains ces arbres constituent un danger suite à leur vieillissement, car généralement, sous l'action des vents violents en début ou en fin de saison des branches se détachent et peuvent provoquer des accidents ou encore dans une moindre mesure encombrer les artères en réduisant ou interrompant la circulation. Pour d'autres, il faut anticiper et réduire les

risques d'accident par un ébranchage des vieux arbres. Enfin, ces arbres d'alignement constituent un habitat pour les oiseaux, et leur défécation peut coïncider avec le passage des usagers, qui alors reçoivent le déchet sur la tête quand il s'agit d'un motocycliste ou encore voient leur pare-brise sali s'il s'agit d'un véhicule automobile. Enfin, beaucoup d'activités économiques se réalisent sous ces arbres en ville comme sur les routes nationales.

Sources et éléments de bibliographie

Sources

Archives

-ANS 2G48/60, Haute-Volta, Rapport annuel, 1948.

-ANS 10G9/107, Haute-Volta. Documentation relative aux questions économiques ; Rapports mensuels divers 1920-1933.

Références bibliographiques

-DIPELET Ulrich Gaël Bouka et al., 2019, « Des confusions entre espèces préjudiciables à la gestion durable des essences forestières : l'exemple des acajous d'Afrique (Khaya, Meliaceae) », in *Bois et Forêts des Tropiques*, p.17-32.

-BOUSSENOT Georges, 1946, « Les principes d'une politique coloniale nouvelle », *Marchés coloniaux*, 2e année, n° 26, 11 mai 1946, p. 437-439.

-CHALVET Martine, 2011, *Une histoire de la forêt*, Paris, Editions du Seuil.

-CHAPLAIN M., et al., 1913. Rapport sur les forêts coloniales. In : *CR Travaux du congrès forestier international*, séance du 19 juin 1913. Paris, Touring-Club de France, p. 158-163.

-*Congrès International du bois et de la sylviculture. Groupe I Bois tropicaux et subtropicaux. – Actes et Comptes Rendus de l'Association Colonies-Sciences*, VII, n° 74-75, août septembre, pp. 188-193.

-GOODY Jack, 1980, *Une récitation du Bagré*, Classiques Africains, Armand Colin.

-GUYON J., 1918, « La conservation et l'amélioration des forêts. Le régime forestier en Afrique équatoriale » in *Congrès d'agriculture coloniale Paris 1918. Section des forêts*, tome IV, Paris, A. Challamel éd., 1920. p. 668-685.

-HUBERT L., 1903 « Rapport fait au nom de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, chargé d'examiner le projet

de loi autorisant le gouvernement général de l'AOF à contracter un emprunt de 65 000 francs pour exécuter divers travaux d'utilité publique et d'intérêt général » in *Annexe n° 848 au procès-verbal de la séance du 28 mars 1903 de la Chambre des députés*. Cité annexe pp. 294-295 par SERNI-BI (Zan), 1973. – *La politique coloniale des Travaux publics en Côte d'Ivoire (1900-1940)*, Thèse Histoire. – Paris VII. – 350 p.

-JACOBSON Alfred., 1936, « L'ingénieur et notre domaine d'outre-mer », in *Mémoires de la Société des Ingénieurs civils de France*, 89e année, janvier 1936, p.7-60.

-KI-ZERBO Joseph, 2008, *Regards sur la société africaine*. Panafrika, Silex/ Nouvelles du Sud.

- MENIAUD Jean, 1931, *Les bois coloniaux. Ressources offertes à la métropole par les forêts coloniales*, Paris, Agence Générale des Colonies.

-PALE O.K. Frédéric, 2002, « L'agriculture sur brûlis : une culture paysanne de l'arbre » in : LACOMBE (B.) et al. (dir.), *Etudes sur la jachère dans le Sud-Ouest du Burkina Faso : contributions des sciences sociales à la définition des relations sociétés rurales avec les jachères*, Ouagadougou, IRD-INERA, p.37-40.

-POUCHEPADASS Jacques, 1993, « colonisations et environnement », *Colonisations et environnement*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, p. 5-22.

-POURTIER Roland, 1992, « Migrations et dynamique de l'environnement », in *Afrique contemporaine*, n° 161, janvier-mars, p.167-177.

-*Tropiques.*, 1988, *Khaya senegalensis* (Desr.) A. Juss. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 218(218), 43–56.
<https://doi.org/10.19182/bft1988.218.a19581>

-RIBOT Jean, 2001, « Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest ou : comment la science "science" exclut les paysans », in *Dossier n°104, iied*, London, 17 p.

-SOME E. Grégoire, 1999, *La médecine dagara : croyances, savoirs et pratiques*, Thèse de doctorat en philosophie, Université de Picardie-Jules Verne, 284 p.

-SURET-CANALE Jean, 1982, *Afrique noire : l'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions sociales.

-VUILLET Jean, 1911, *Le karité et ses produits*, Paris, Emile Larose,

